



## De l'utilité de s'inscrire à l'Ordre...

La presse s'est largement faite l'écho de ce fait divers qui vient de mettre en lumière l'impérieuse nécessité d'un Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, y compris pour les salariés.

A l'occasion d'une enquête de routine, la gendarmerie du Gard a mis fin aux agissements d'un faux masseur-kinésithérapeute qui venait, une semaine plus tôt, d'être engagé par le CHU de Nîmes. Muni de faux diplômes, l'homme avait trompé la vigilance de l'encadrement de l'hôpital et des patients et avait officié, six jours durant, dans le service de rééducation fonctionnelle de l'hôpital.

L'homme, âgé de 39 ans, avait déjà usurpé le titre de MKDE dans un autre établissement du département. En outre, son casier judiciaire faisait état de six condamnations pour faits de viols et d'escroquerie. Il vient d'être mis en examen pour exercice illégal de la profession de MK, vol de passeport, faux et usages de faux administratifs.

Alors que la direction de l'hôpital assure avoir « respecté les procédures en vigueur », il semble qu'elle en ait oublié une : demander au Conseil, départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Gard si le praticien en question était bien inscrit à son tableau.

Rappelons que lorsqu'un praticien demande son inscription au tableau, le Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du département consulte le casier judiciaire du demandeur. Si cette procédure avait été respectée le CDO du Gard aurait éventé la supercherie.

A l'heure où certains contestent l'utilité de l'Ordre dans les hôpitaux, arguant que ceux-ci disposent de tous les moyens pour lutter contre l'exercice illégal, ce fait-divers atteste du contraire. Il permet même aujourd'hui de poser clairement la question du nombre d'illégaux dans les hôpitaux.

Le Conseil national de l'ordre rappelle donc la nécessité pour tous les masseurs-kinésithérapeutes, libéraux et salariés, de s'inscrire au tableau de l'ordre, seul garant de la qualité des praticiens et des actes dispensés aux patients.